

## EDITORIAL.

Après avoir essayé la voie judiciaire ordinaire en vue de résoudre les problèmes de justice consécutifs au génocide et constaté qu'en poursuivant dans cette voie, il faudra plus d'un siècle pour juger les personnes accusées d'avoir trempé dans le génocide, le Rwanda a mis en place les Juridictions Gacaca en guise de justice punitive, réconciliatrice et susceptible d'accélérer les procès de génocide.

Ce programme a commencé en 2000 avec le recrutement du personnel et l'achat de matériels et équipement nécessaires. Environ deux ans plus tard, toutes les Juridictions Gacaca étaient dotées de ces matériels et équipement ainsi que des juges appelés aussi Inyangamugayo, personnes intègres qui serviront dans le processus Gacaca dans le contexte spécifique des Juridictions Gacaca.

Pour faciliter le suivi du fonctionnement de ces nouvelles juridictions, nous avons fait démarrer seulement un petit nombre d'entre elles afin de voir comment elles fonctionnent, bâtir sur leurs points forts et aller de l'avant, rectifier en cas de besoin pour éviter les écueils, et procéder éventuellement à des modifications car les lois sont faites pour régir et organiser la société humaine.

En date du 18 juin 2002, Son Excellence le Président de la République a officiellement lancé les activités des Juridictions Gacaca pour la phase pilote. Le lendemain, le 19 juin 2002, les Juridictions Gacaca de Cellule dans les 12 Secteurs identifiés dans les Provinces et dans la Ville de Kigali ont commencé à collecter les informations.

Cinq mois plus tard, il a été constaté que le processus allait plutôt bien et décision fut prise d'augmenter le nombre des Juridictions Gacaca opérationnelles, passant ainsi de 12 à 118 Secteurs; à partir de ce moment, les Juridictions Gacaca étaient opérationnelles dans chaque District et Ville à travers tout le pays suivant la structure administrative nationale de l'époque.

Les activités des Juridictions Gacaca ont duré assez longtemps dans ces Secteurs car les procès devaient commencer immédiatement à la fin de la phase de collecte des informations. La phase des procès a commencé le 10 Mars 2005.

Pendant que se poursuivaient les procès dans la phase pilote, partout ailleurs dans les Cellules du pays, les Juridictions Gacaca s'embarquaient dans la première phase de leurs activités, à savoir : la phase de collecte des informations qui a démarré le 15 Janvier 2005.

Ce rapport donne les résultats atteints au cours de cette période qui a duré toute une année et au cours de laquelle les Inyangamugayo (personnes intègres) ont mené cette activité en collaboration avec les différentes autorités, de la base au sommet de l'Etat.

Il souligne par ailleurs les difficultés auxquelles se sont heurtées les Juridictions Gacaca au cours de cette période de collecte des informations. Il fait état en outre le travail de

premier plan à effectuer au cours de la phase des procès car il présente les chiffres des personnes accusées de génocide à travers le pays, par district, des personnes qui vivent encore dans le pays, celles qui vivent à l'étranger, celles qui n'ont jamais été détenues et, enfin, celles qui sont mortes avant d'être jugées, etc.

Comme il s'est avéré que le nombre des accusés augmente pendant les procès, surtout celui des personnes qui avouent leurs crimes et plaident coupables, les chiffres actuellement disponibles vont certainement augmenter.

Nous exprimons notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont participé à la collecte des informations, car, ce faisant, elles ont apporté leur contribution à la construction d'une fondation solide pour la reconstruction du Rwanda, basée sur la vérité, qui est source d'unité et de réconciliation du peuple rwandais.

MUKANTAGANZWA Domitilla  
Secrétaire Exécutif du Service National des Juridictions Gacaca

## **PREMIERE PARTIE: COLLECTE DES INFORMATIONS**

### **I. INTRODUCTION**

Il faut rappeler que la phase de collecte des informations a commencé le 15 janvier 2005, sur toute l'étendue du pays, dans les 8.262 Juridictions Gacaca de Cellule, ce qui représente 92% des Juridictions Gacaca de toutes les Cellules dont le nombre s'élève à 9.013.

La collecte des informations s'est poursuivie également dans les Juridictions Gacaca de certaines Cellules qui avaient connu un certain nombre de problèmes ayant entraîné des retards dans cette activité. La collecte des informations s'est déroulée en deux étapes, à savoir:

Collecte des informations au niveau de la Cellule par la population et ses dirigeants;  
Présentation des informations collectées à l'Assemblée Générale de Cellule dirigée par la Juridiction Gacaca de Cellule pour adoption et appropriation.

Les informations collectées sont de trois ordres:

Informations relatives à la préparation du génocide dans la Cellule;  
Informations relatives à l'exécution du génocide et ses conséquences dans la Cellule;  
Informations sur le rôle de chaque accusé.

L'étape suivante après la collecte des informations consistait à établir la liste des accusés, à les classer dans les différentes catégories et à préparer leurs dossiers (Fiche de l'accusé).

Les dossiers des accusés relevant de la première catégorie sont transmis au Parquet de chaque Province et de la Ville de Kigali; ceux des accusés relevant de la deuxième catégorie sont transmis aux Juridictions Gacaca de Secteur tandis que les accusés relevant de la 3ème catégorie restent de la compétence des Juridictions Gacaca de Cellule.

### **II. DIFFICULTES RENCONTREES**

Malgré le soutien de toutes les institutions nationales, ce programme de collecte des informations s'est heurté à un certain nombre de difficultés, notamment:

- L'idéologie génocidaire relevée un peu partout dans le pays et qui visait à entraver les activités des Juridictions Gacaca;
- Atteinte à la sécurité des rescapés du génocide, des personnes qui ont avoué leurs crimes et plaidé coupables ainsi que des témoins et personnes intègres des Juridictions Gacaca ;
- Destruction des cahiers contenant les informations collectées ou cahiers jetés dans les latrines;

- Les personnes fuyant le pays soi-disant à cause des Juridictions Gacaca alors qu'elles fuient la justice;
- Un nombre assez important de personnes élues comme Inyangamugayo qui sont, par la suite, reconnues comme ayant elles-mêmes trempé dans le génocide;
- Le grand nombre de dirigeants qui ont trempé dans le génocide et qui usent de leur position pour entraver le bon déroulement des Juridictions Gacaca ;
- Les personnes qui quittent la région où elles vivaient pendant la période de génocide et vont s'établir ailleurs pour ne pas avoir à répondre des crimes qu'elles y ont commis;
- Utilisation des Juridictions Gacaca pour intimider d'autres personnes en vue de les traumatiser, attitude préjudiciable à l'objectif d'une justice réconciliatrice;
- Certains chefs de Nyumbakumi qui refusaient de diriger les réunions des Juridictions Gacaca, surtout lorsqu'ils savaient que certaines autorités ou autres personnes influentes allaient être mis en cause;
- Le fait que certaines hautes autorités ne se sont pas donné la peine pour donner des informations de sorte que souvent les informations étaient collectées au niveau de la population locale;
- La collecte d'informations dans certains milieux tels que les établissements d'enseignement secondaire et l'Université Nationale du Rwanda, s'est souvent révélée extrêmement difficile;
- Le peu d'attention accordée aux informations données par des personnes qui étaient mineures au moment du génocide.

### **III. CARACTERISTIQUE DE LA VILLE DE KIGALI**

Dans la Ville de Kigali, hormis les problèmes communs à d'autres Provinces, ont été identifiés des problèmes particuliers dus au fait que les citoyens sont souvent absents de chez eux, vivent de diverses activités et ne sont pas des travailleurs indépendants, de sorte qu'il s'est avéré nécessaire de déployer beaucoup d'efforts pour amener les employeurs à comprendre et respecter leur obligation de libérer leurs employés pour leur permettre de participer aux réunions des Juridictions Gacaca.

La Ville de Kigali s'est heurtée aux problèmes suivants:

Faible participation par rapport au milieu rural;

Certaines Cellules ont enregistré des retards tellement importants qu'elles en sont toujours à la phase de collecte des informations.

#### **IV. CERTAINES MESURES AYANT PERMIS DE FACILITER LA COLLECTE DES INFORMATIONS**

Fixation d'un jour spécialement consacré aux activités des Juridictions Gacaca dans chaque District;

Remplacement rapide des Inyangamugayo des Juridictions Gacaca accusés d'implication dans le génocide;

Révocation de toutes les autorités qui ont usé de leur position pour entraver le bon déroulement des Juridictions Gacaca ;

Renforcement des mesures de sécurité autour des Juridictions Gacaca ;

Poursuite du programme de sensibilisation au sujet de la procédure d'aveu et de plaider de culpabilité, de repentance et d'excuses;

Sensibiliser tous les habitants à participer et s'impliquer activement dans les activités des Juridictions Gacaca;

#### **DEUXIEME PARTIE: RESULTATS ENREGISTRES AU COURS DE PHASE DE COLLECTE DES INFORMATIONS**

Au cours de la phase pilote, beaucoup d'informations ont été collectées comme en témoignent les chiffres publiés dans ce rapport. Nous avons estimé nécessaire de montrer de temps en temps ces chiffres par District et même par Secteur administratif.

Il faut noter que lorsque nous disons Secteur administrative dans le contexte des Juridictions Gacaca, il faut comprendre les Secteurs tels qu'ils se présentaient avant la réforme administrative de décembre 2005, lorsque le territoire rwandais était divisé en 1545 Secteurs.

Les chiffres publiés dans ce Rapport portent essentiellement sur le nombre de:

- accusés dont la liste a été établie par les Juridictions Gacaca, puis classés dans les trois différentes catégories;
- rescapés du génocide;
- personnes arrêtées comme complices;
- accusés qui ne vivent pas dans le pays;
- personnes qui ont trempé dans le génocide et qui sont mortes.

Tous ces chiffres sont contenus dans les tableaux en annexe de ce Rapport.

## CONCLUSION

La phase de collecte des informations qui s'est étendue sur plus d'une année et demie a connu des difficultés de divers ordres. Ce rapport en a relevées les plus importantes. La collecte des informations a par ailleurs montré qu'il existe un grand nombre de personnes portées sur la liste des accusés et que le rôle de la plupart d'entre-elles a été mis au jour par les Juridictions Gacaca. Raison pour laquelle il y a lieu d'affirmer que ces juridictions cheminent lentement mais sûrement vers la réalisation de leur objectif primordial de rétablir la vérité sur le génocide.

Bien que subsiste, par endroits, une idéologie génocidaire qui se manifeste essentiellement en une stratégie du silence se traduisant aussi par le refus de certaines personnes de dévoiler leur rôle ou celui de leurs parents dans le génocide, nombreux sont les accusés qui sont déterminés à dire la vérité devant les Juridictions Gacaca. Ce faisant, ces personnes aident ces dernières à atteindre leur objectif d'accélérer les procès en rapport avec le génocide, comme en témoignent les procès qui se déroulent en milieu rural.

Par contre, les personnes qui ont décidé de se réfugier dans le mutisme absolu entravent la bonne marche des Juridictions Gacaca, car ce silence entraîne leur condamnation à de lourdes peines, souvent allant jusqu'à 30 ans de prison, ternissant ainsi l'image des Juridictions Gacaca comme justice réconciliatrice.

L'analyse des résultats de la collecte des informations a abouti à des recommandations qui, de toute évidence et moyennant leur mise en œuvre, sont de nature à contribuer au bon déroulement de ce programme. Il s'agit notamment de :

- accélérer la révision de la Loi Organique n°16/ 2004 du 19/06/2004 portant organisation, fonctionnement et compétence Juridictions Gacaca car cette révision permettrait la création de plusieurs sièges des Juridictions Gacaca, l'introduction du sursis dans la gamme des peines infligées par les Juridictions Gacaca, une meilleure compréhension des rôles des institutions,.... ;
- renforcer les mesures destinées à assurer davantage la sécurité des témoins, et surtout celle des rescapés et des Inyangamugayo des Juridictions Gacaca ;
- mettre en place un mécanisme permettant aux instances de base d'encourager les personnes accusées de détruire ou de piller les biens d'autrui à les restituer ou à dédommager leurs anciens propriétaires à l'amiable ;
- accélérer la mise en place du Fonds d'indemnisation pour les Rescapés du génocide ;
- continuer à combattre l'idéologie du génocide.